



Majorité abusive dans copropriété

Par **joyce971**, le **14/01/2016** à **18:54**

Bonjour,

Dans la copropriété où j'habite sur Nice, il y a trois copropriétés : deux gèrent chacune 2 bâtiments 2-4 ET 1-3, la troisième gère toutes les parties communes de la résidence. Mon problème se situe dans la dernière qui regroupe donc les 2 syndicats secondaires car la copropriété des bâtiments 1-3 est plus importante que celle des bâtiments 2-4 et du coup, nous sommes toujours minoritaires face aux autres qui prennent de ce fait toutes les décisions de dépenses pour les parties communes. Des sommes énormes sont appelées et on ne peut juste que payer. Ne peut-on pas considérer cela comme un abus ? Les bâtiments 1 et 3 appartiennent à une société qui a beaucoup d'idée de dépenses, font intervenir des architectes....et nous, on ne peut rien dire. Pourtant, il y a fort à dire sur leur choix !

Auriez vous un conseil à me donner ?

Merci d'avance.

cordialement